

COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 20 Novembre 2023

Le 20 Novembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 novembre 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, BRAVY, JAUBERT, METGE, LORDEL, BOUQUELY, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET, CHASSIN

EXCUSE : Monsieur SURIEU

ABSENT : Madame REBOUX

Secrétaire : Madame GAGNOL

Le compte rendu de la séance du 09 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire débute la séance en rendant hommage à Madame PRUVOST et une minute de silence a été faite en sa mémoire.

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la feuille de présence
- Délibération de mise à disposition des salles communales dans le cadre du PCS
- Admission en non-valeur
- RPQS SPANC
- Dénonciation de la convention avec l'OGEC de Nevers
- Adhésion à Ansamble Bourges
- Informations et questions diverses

I-DELIBERATION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES DANS LE CADRE DU PCS

Dans le cadre du PCS, la commune doit signer, avec une commune voisine, une convention de mise à disposition d'une salle en commun.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention avec la commune de TORTERON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer une convention de mise à disposition de salle, dans le cadre du PCS, avec la commune de TORTERON.

II-ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Trésorier de Saint Amand Montrond a transmis un dossier qui doit faire l'objet d'une délibération pour admission en non-valeur. Ces créances portent sur des produits communaux dont elle n'a pas pu effectuer le recouvrement.

Les admissions en non-valeur et créances éteintes sont les suivantes :

- 3 918.37 euros sur le budget assainissement
- 4 284.55 euros sur le budget principal

En ce qui concerne le budget principal, toutes les admissions en non-valeur sont prises en compte à l'exclusion de certains dossiers qui feront l'objet d'une demande de poursuites complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour et 2 absentions (Monsieur JAUBERT et Monsieur BRAVY) :

- Décide de statuer sur les admissions en non-valeur présentées ci-dessus.
- Autorise les virements de crédits ci-dessous :

-BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement : compte 7817 : + 3 918.37 €
compte 6541 : - 3 918.37 €

- BUDGET PRINCIPAL :

Section fonctionnement : compte 7817 : + 3 700.06 €
compte 6541 : - 3 650.06 €
compte 6542 : - 50.00 €

III-RPQS SPANC

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse réalisée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) relative au Prix et la Qualité du SPANC en 2022 de la Communauté de Communes des Portes du Berry.

Le Conseil Municipal donne acte d'avoir fait lecture du RPQS par Monsieur le Maire

IV-DENONCIATION DE LA CONVENTION AVEC L'OGEC DE NEVERS / AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ADHESION A ANSAMBLE BOURGES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUQUELY. Il explique que depuis plusieurs années la Commune a conventionné avec l'OGEC de NEVERS pour la réalisation des repas de la cantine.

Une augmentation de 25 centimes d'euros a été demandée par l'OGEC de Nevers en janvier 2023 et une seconde augmentation de 50 centimes avait été demandée pour septembre 2023.

Suite à une réunion avec le prestataire ANSAMBLE, un accord a été trouvé, à compter de janvier 2024, le prix du repas livré par ANSAMBLE BOURGES sera de 3.38 euros par repas.

Monsieur le Maire propose de résilier la convention avec l'OGEC de NEVERS et propose de signer une convention de restauration scolaire avec ANSAMBLE BOURGES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, le Maire à résilier la convention tripartite actuelle,
- Autorise, à l'unanimité, le Maire à conclure une nouvelle convention,

- Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer tous les documents relatifs à ces conventions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite au décès de Madame PRUVOST, un conseil municipal doit se tenir dans les 15 jours suivant le conseil de ce jour afin de redéfinir le nombre d'adjoints, le niveau des indemnités ainsi que la composition des différentes commissions. Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de réfléchir dans quelles commissions ils souhaitent se positionner. En ce qui concerne le Conseil Communautaire, Madame PRUVOST doit également être remplacée. La préfecture a été questionnée afin de savoir si la parité homme/femme doit être respectée.
Une quête est mise en place pour les élus et le personnel pour les obsèques de Madame PRUVOST et les dons seront reversés à une association de lutte contre le cancer.
La mairie fera faire une gerbe et la Communauté de Communes également. Un article paraîtra dans la presse en page intérieure et un pavé sera réalisé dans les avis mortuaires.
- Monsieur BRAVY indique qu'une page du bulletin municipal devrait être réservée à Madame PRUVOST. Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'édito du Maire lui sera consacré. Madame CHASSIN précise qu'un article sera également réalisé pour André HATON, notre Garde Champêtre à la retraite.
- Lors du prochain Conseil Municipal, il sera abordé la modification des tarifs communaux. Ce conseil se déroulera le 04 décembre 2023 à 18h30.
- Le 28/11/2023 à 10h00 : Réunion relative à la délégation de service public pour le service assainissement avec le Cabinet MERLIN. Cette réunion se déroulera à la communauté de Communes.
- Le 27/11/2023 à 17h00 : Commission Budget. Ordre du jour : Révision des tarifs communaux, subventions aux associations et subvention pour les refuges de Saint Eloi et de Herry qui ont recueilli les chiens d'un administré.

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

Monsieur BOUQUELY : Les travaux des vestiaires du stade de foot sont terminés.

Monsieur BRAVY : Pour les travaux de Port Conscience, l'entreprise est venue remettre en état le bas-côté de la route. Les travaux pour le compte de la SNCF ont commencé par la commune de la Guerche sur l'Aubois.

Madame CHASSIN : 21/12/2023 : Spectacle de Noël

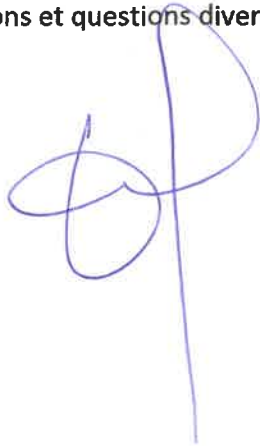
22/12/2023 : Visite du Père Noël

Le bulletin municipal est en cours de réalisation

FIN DE LA SEANCE : 20h10

LISTE DES DELIBERATIONS

- Signature de la feuille de présence
- Délibération de mise à disposition des salles communales dans le cadre du PCS
- Admission en non-valeur
- Dénonciation de la convention avec l'OGEC de Nevers / Adhésion à Ansamble Bourges
- Informations et questions diverses



le Maire

de Jouet

SERGE LAURENT